

Résumé des règles les plus importantes autour du virus corona (SARS-CoV-2)

1. **Ayez aussi peu de contact avec d'autres personnes** que possible (à l'exception de la famille / personnes apparentés à la maison).
2. Contacts à l'extérieur du logement ne sont autorisés que lorsque vous respectés les règles suivantes :
 - a. Une **distance minimale de 1,5 mètre des autres personnes** doit être maintenue en public. Ceci s'applique aussi au sport en plein air (en dehors des personnes habitant avec vous). Les rassemblements de **groupes, pique-niques et barbecues en public sont interdits**.
 - b. Les personnes seules sont autorisées à rester dans les espaces publics. **Un maximum de deux personnes peut se réunir en public** (cette règle ne s'applique pas aux personnes qui vivent dans un logement partagé).
3. Les activités nécessaires sont autorisées, elles sont
 - Activités physiques et sportives à l'extérieur,
 - Visites urgentes chez le médecin
 - Achats aux pharmacies et drogueries
 - Achats de nourriture, de biens et de services pour les besoins quotidiens:
 - supermarchés
 - marchés de boissons
 - banques, caisses d'épargne
 - stations-service
4. Tous les **services qui ne sont pas absolument nécessaires et dans lesquels la distance minimale de 1,5 mètre d'une personne à l'autre ne peut être respectée sont interdits**. Cela vaut en particulier pour:
 - Coiffeurs
 - Studios de tatouage
 - Salons de manucure
 - Instituts de beauté
5. **Sur les marchés seuls les stands de nourriture sont autorisés**. Important: Distance minimale de 1,5 mètre entre les clients.

6. **Les magasins de bricolage** sont fermés aux clients privés.

7. **Les aires de jeux** ne peuvent pas être utilisées.

→ Tous les règlements s'appliquent initialement jusqu'au 18 avril 2020. Une extension est possible.

→ D'autres interdictions générales d'accès peuvent être prononcées pour certains lieux publics.

→ Les infractions constituent des délits administratifs au titre de la loi sur la protection contre les infections et sont passibles **d'amendes pouvant aller jusqu'à 25 000 euros**.

→ **La police contrôle le respect de ces réglementations.**

L'ordre général officielle et complète de la Basse - Saxe Santé - Ministère pour la limitation des contacts sociaux peuvent être téléchargés à partir 22/03/2020 ici:

www.niedersachsen.de/Coronavirus/erlasse-und-allgemeinverfuerung